

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°45 du 19 octobre 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°27**

**CIRCULAIRE N° 8428/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR**  
relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

*Du 5 juillet 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 8428/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.**

*Du 5 juillet 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 5 0 2 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trente-sept annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 19) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°45 du 19 octobre 2012, texte 27.

---

## SOMMAIRE

### ANNEXE(S)

ANNEXE I. INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.

ANNEXE II. OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.

ANNEXE III. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE IV. BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE V. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE FORMATION DE SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VI. CERTIFICAT TECHNIQUE DU PREMIER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VII. FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.

ANNEXE VIII. FORMATION MILITAIRE DE NIVEAU ÉLÉMENTAIRE.

ANNEXE IX. FORMATION DU DEUXIÈME DEGRÉ DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.

ANNEXE X. PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.

ANNEXE XI. LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES.

ANNEXE XII. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ANNEXE XIII. ÉPURATION - FILTRATION.

ANNEXE XIV. ÉCHANTILLONNAGE.

ANNEXE XV. MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.

ANNEXE XVI. ÉVACUATION DE PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES DÉGAZÉES.

ANNEXE XVII. URGENCE CARBURANT.

ANNEXE XVIII. AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.

ANNEXE XIX. FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

ANNEXE XX. RECYCLAGE BASE PRODUITS PÉTROLIERS DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

ANNEXE XXI. RECYCLAGE BASE CLASSE 1 DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

ANNEXE XXII. FORMATION CHEF D'ÉTABLISSEMENT INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ANNEXE XXIII. RECYCLAGE CHEF D'ÉTABLISSEMENT INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ANNEXE XXIV. FORMATION DES INTERVENANTS DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ANNEXE XXV. RECYCLAGE DES INTERVENANTS DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ANNEXE XXVI. UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXVII. RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXVIII. FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À UTILISER ET À METTRE EN ŒUVRE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.

ANNEXE XXIX. FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT TÉLESCOPIQUE.

ANNEXE XXX. FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À METTRE EN ŒUVRE ET À UTILISER LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.

ANNEXE XXXI. FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

ANNEXE XXXII. RESPONSABLE D'INSTALLATION PÉTROLIÈRE ÉLÉMENTAIRE.

ANNEXE XXXIII. FORMATION INITIALE DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

ANNEXE XXXIV. RECYCLAGE FORMATION DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

ANNEXE XXXV. STAGE AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE.

ANNEXE XXXVI. STAGE AVITAILLEMENT DU SYSTÈME DE DRONE TACTIQUE INTÉRIMAIRE.

ANNEXE XXXVII. FORMATION AU DÉCHARGEMENT DE PÉTROLIER DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

1. La présente circulaire a pour objet de préciser les sessions de formation ouvertes au personnel civil et militaire par le service des essences des armées (SEA) et organisées par la base pétrolière interarmées (BPIA).
2. Les conditions d'accès aux stages et leur organisation font l'objet des annexes jointes.
3. Les accès aux stages « ingénieurs militaires des essences », « officiers du corps technique et administratif », « brevet élémentaire de technicien essences » se font par concours.
4. Les candidatures pour les autres stages sont à adresser à la BPIA.
5. La circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 modifiée, relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées est abrogée.
6. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées par suppléance,*

Jean AUDISIO.

**ANNEXE I.  
INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG.	Ingénieurs militaires des essences.
LIBELLÉ COURT.	SEAIME.

DURÉE.	Deux ans.
LIEU.	Institut français du pétrole (IFP) <i>school</i> , Rueil Malmaison (92).  Stage complémentaire théorique : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).  Stage complémentaire pratique : organismes du SEA.
CATÉGORIE :	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le stage IME, effectué en seconde année du cursus d'intégration dans le corps des IME par les officiers ingénieurs diplômés de l'IFP <i>training</i>, doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de préparer ces officiers à assumer les fonctions liées à leur premier emploi, en direction centrale ou locale [direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA) dont l'échelon de proximité des établissements des essences (EPEE), BPIA, le laboratoire du services des essences des armées (LSEA)] ;</li> <li>- de débiter (ou poursuivre) le cursus des qualifications logistiques reconnues, qui permettront à long terme de tenir les postes logistiques de haut niveau en état-major français ou multinational ;</li> <li>- de préparer ces officiers à tenir, à moyen terme, les fonctions d'adjoint interarmées du soutien pétrolier (AISP) ou d'officier traitant en état-major national ou multinational dans le domaine de la logistique pétrolière ;</li> <li>- « d'acculturer » au SEA les officiers issus de différentes armées.</li> </ul>
--

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours sur épreuves ou sur titres. Les conditions de candidature sont précisées par le décret n° 2008-942 du 12 septembre 2008 et l'arrêté du 24 septembre 2009.</p> <p>Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2 - Tél : 01.55.58.80.84 ou 85.</p>
---

<p>Commentaires.</p> <p>La 1re année de formation se déroule à l'IFP <i>training</i>. Elle est sanctionnée par l'attribution du diplôme d'ingénieur.</p> <p>La 2nde année se déroule à la base pétrolière interarmées et dans un organisme du SEA.</p> <p>Lien au service : 4 ans.</p>
--

SANCTION.	Nomination dans le corps des ingénieurs militaires des essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCES.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		

	24 août 2012.			Journée cohésion.
MF IME 1.	3 septembre 2012.	28 juin 2013.	DCSEA.	IFP <i>school</i> .
MF IME 2.	27 août 2012 à 13 h 30.	3 février 2013.	DCSEA.	BPIA.
	4 février 2013.	31 juillet 2013.		Organismes SEA.

**ANNEXE II.  
OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.**

LIBELLÉ LONG.	Officiers du corps technique et administratif.
LIBELLÉ COURT.	SEA OCTA.

DURÉE.	Deux ans.
LIEU.	École d'administration militaire (EAM), Coëtquidan (56). Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le stage d'application des officiers-élèves du corps technique et administratif du service des essences des armées, effectué, en seconde année du cursus d'intégration du SEA par les officiers diplômés de l'EAM, doit préparer ces officiers à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diriger un dépôt du SEA comportant des personnels civils et militaires ;</li> <li>- commander un détachement du SEA en opérations extérieures (OPEX) ;</li> <li>- tenir les fonctions de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA.</li> </ul>
--

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours. Les conditions de candidature sont précisées par le décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 modifié, et l'arrêté du 20 novembre 2009.</p> <p>Renseignements complémentaires : DELPIA/RH/ER - Tél : 03.83.19.35.54 ou 42.</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>La 1<sup>re</sup> année de formation se déroule à l'EAM.</p> <p>La 2<sup>de</sup> année de formation se déroule à la base pétrolière interarmées.</p> <p>Ces 2 années intègrent un parcours universitaire visant à obtenir une licence professionnelle d'ingénierie de la métrologie et de la qualité (IMQ).</p> <p>Formation ouverte aux officiers subalternes étrangers.</p>
--

SANCTION.	Nomination au grade de lieutenant.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF OCTA 1.	Dates non connues à la date de l'élaboration du calendrier des stages.			EAM.
MF OCTA 2.	27 août 2012 à 13 h 30.	12 juillet 2013.		BPIA.





**ANNEXE III.  
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG.	Brevet supérieur de technicien essences.
LIBELLÉ COURT.	SEABSTE.

DURÉE.	Dix huit semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le brevet supérieur de technicien « essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers, détenteurs du brevet élémentaire de technicien « essences » (BETE), ayant acquis une expérience de 4 ans minimum au SEA, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tenir les fonctions de chef d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ;</li> <li>- commander un petit détachement du SEA en OPEX ;</li> <li>- tenir des fonctions de rédacteur en état-major (organismes du SEA, état-major d'armée, état-major en OPEX) ;</li> <li>- tenir les fonctions de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA.</li> </ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 5903/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/GEST du 16 décembre 2010 modifiée.</p>
---

<p>Commentaires.</p> <p>L'inscription au BSTE entraîne du fait l'inscription à la 1<sup>re</sup> année universitaire du diplôme universitaire de technologie qualité logistique industrielle et organisation (DUT QLIO).</p>
--

SANCTION.	Brevet supérieur de technicien essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF BSTE.	11 février 2013 à 13 h 30.	28 juin 2013.	DCSEA.	

ANNEXE IV.  
**BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG.	Brevet élémentaire de technicien essences.
LIBELLÉ COURT.	SEABETE.

DURÉE.	Un an.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation.

Le brevet élémentaire de technicien «essences» a pour objectif de préparer les élèves agent technique (EAT) à leur premier emploi au sein des différents établissements du SEA.

En particulier, à la fin de leur formation, ces sous-officiers devront être en mesure de tenir les fonctions :

- de chef d'un service (« infrastructure pétrolière », « matériels », « exploitation », « prévention ») au sein d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ;
- de sous-officier adjoint (SOA) en section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA ;
- de chef de service (« exploitation », « transport », « comptabilité ») au sein d'un détachement du SEA en OPEX.

Conditions de candidature.

Le recrutement se fait par voie de concours ou au choix. Les conditions de candidature son précisées par le décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 et l'arrêté du 24 septembre 2009.

Les conditions d'admission au choix sont précisées par une circulaire annuelle.

Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2 - Tél : 01.55.58.80.78.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Brevet élémentaire de technicien essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF BETE.	27 août 2012 à 13 h 30.	12 juillet 2013.	DCSEA.	

ANNEXE V.  
**BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE FORMATION DE  
SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

LIBELLÉ LONG.	Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences ».
LIBELLÉ COURT.	SEABSTATFSLE.

DURÉE.	Dix sept semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIES	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers à assumer des responsabilités techniques et d'encadrement au sein des différents établissements du SEA.</p> <p>En particulier, à la fin de leur formation, les sous-officiers devront être en mesure de tenir les fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de chef d'un service (« infrastructure pétrolière », « matériels », « exploitation », « prévention ») au sein d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ;</li><li>- de chef d'un service « exploitation », « transport », « comptabilité » au sein d'un détachement du SEA en OPEX ;</li><li>- de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA.</li></ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours. Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2010 (1).</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>Formation ouverte aux sous-officiers étrangers.</p>
---

ANNEXE VI.  
**CERTIFICAT TECHNIQUE DU PREMIER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

LIBELLÉ LONG.	Certificat technique du 1er degré logistique essences.
LIBELLÉ COURT.	SEACTILE.

DURÉE.	Seize semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le certificat technique du 1er degré logistique essences a pour objectif de préparer les jeunes sous-officiers à assurer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef de groupe en dépôt pétrolier où il assure essentiellement des fonctions d'encadrement d'engagé volontaire de réserve du service des essences des armées (EVSEA) ;</li> <li>- chef de groupe « soutien pétrolier » au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA ;</li> <li>- chef de groupe « soutien pétrolier » en OPEX ;</li> <li>- chef d'escouade de transport de carburants en métropole et/ou en OPEX.</li> </ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2010 (1).</p>
---

<p>Commentaires.</p> <p>Formation ouverte aux sous-officiers étrangers sans examen d'accès unité de valeur 1 (UV1).</p>
---

SANCTION.	Certificat technique du 1er degré logistique essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF CT1.	27 août 2012 à 13 h 30.	21 décembre 2012.	DCSEA.	UV1 le 27 août 2012 matin.

(1) n.i. BO.

**ANNEXE VII.  
FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation initiale des engagés volontaires.
LIBELLÉ COURT.	SEAEVI.

DURÉE.	Onze mois (1).
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>La « formation initiale » a pour objectif de préparer les EVSEA à tenir leur premier poste d'opérateur pétrolier et/ou de conducteur soit au sein d'un dépôt du SEA, soit au sein de la compagnie de soutien pétrolier (CSP) de la BPIA.</p> <p>À cet égard, la « formation initiale » des EVSEA a pour objectifs l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des savoir-faire individuels et des connaissances militaires générales, permettant au jeune EV de « trouver sa place » au sein de l'institution militaire et au sein du SEA en particulier ;</li> <li>- des connaissances et des savoir-faire élémentaires dans le domaine de l'exploitation et la mise en œuvre des matériels pétroliers (véhicules, équipements).</li> </ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Recrutement <i>via</i> la chaîne CIRFA.</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>Pas de commentaires.</p>
--

SANCTION.	En cours de redéfinition.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/R03-I.	4 septembre 2012.	31 août 2013.	DCSEA.	
MF 12/R04-I.	6 novembre 2012.	21 octobre 2013.	DCSEA.	
MF 13/R01-I.	5 février 2013.	31 janvier 2014.	DCSEA.	
MF 13/R02-I.	2 avril 2013.	31 mars 2014.	DCSEA.	

---

(1) Sous réserve des contraintes inhérentes à l'intégration dans les CFIM.

**ANNEXE VIII.  
FORMATION MILITAIRE DE NIVEAU ÉLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation militaire de niveau élémentaire.
LIBELLÉ COURT.	SEAFMNE.

DURÉE	Sept semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique.

Former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un petit gradé d'encadrement.

Conditions de candidature.

Les conditions de candidature seront définies par une circulaire de DCSEA/SDA2/RFR à paraître.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Certificat militaire élémentaire
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/R02-FMNE.	10 septembre 2012.	26 octobre 2012.	DCSEA.	
MF 13/R01-FMNE.	22 avril 2013.	7 juin 2013.	DCSEA.	

ANNEXE IX.  
**FORMATION DU DEUXIÈME DEGRÉ DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation du 2e degré des engagés volontaires.
LIBELLÉ COURT.	SEACFT2.

DURÉE.	3 et 6 semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

Objectif de la formation.

La « formation du 2e degré » a pour objectif de préparer les EVSEA du grade de brigadier ou brigadier-chef à exercer les fonctions suivantes :

- chef de groupe en dépôt pétrolier où il assure essentiellement des fonctions d'encadrement d'EVSEA ;
- chef de groupe « soutien pétrolier » au sein de la CSP de la BPIA ;
- chef de groupe « soutien pétrolier » en OPEX ;
- chef d'escouade de transport de carburants en métropole et/ou en OPEX.

Conditions de candidature :

- instruction provisoire n° 2500/DEF/DCSEA/SDA/PM/RFR du 12 mai 2010 modifiée ;
- circulaire n° 6005/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 8 février 2012 modifiée.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Commission d'examen.
NOTATION.	Oui.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉ DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/CFT2-2.	5 novembre 2012.	23 novembre 2012.	DCSEA.	
MF 13/CFT2-1.	4 mars 2013.	12 avril 2013.	DCSEA.	



ANNEXE X.  
**PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.**

LIBELLÉ LONG.	Stage de préparation aux emplois en dépôt.
LIBELLÉ COURT.	SEASPEED.

DURÉE.	Dix semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation.

Préparer le personnel à assurer des fonctions d'encadrement au sein d'un dépôt du SEA.

En fin de formation, les stagiaires seront en mesure :

- de tenir les fonctions de chef d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ;
- de commander un petit détachement du SEA en OPEX ;
- de tenir des fonctions de rédacteur en état-major (organismes du SEA, état-major d'armée, état-major en OPEX) ;

Elle concourt également à entretenir les savoir-faire et connaissances nécessaires aux fonctions de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA.

Conditions de candidature.

Les conditions de candidature sont précisées par circulaire annuelle.

Commentaires.

Cette formation d'adaptation est orientée sur les matières techniques nécessaires à un emploi en dépôt pétrolier.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Contrôle continu dans toutes les matières.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF SPEED.	4 février 2013 à 13 h 30.	12 avril 2013.	DCSEA.	

ANNEXE XI.  
**LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES.**

LIBELLÉ LONG.	Lutte contre les feux d'hydrocarbures.
LIBELLÉ COURT.	SEAFEU.

DURÉE.	Trois jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), GESIP, Roussillon (38).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

Objectif de la formation :

- spécialiser les cadres responsables de la sécurité incendie dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures ;
- former le personnel susceptible d'intervenir comme membre d'une équipe de première ou de deuxième intervention contre un feu d'hydrocarbures dans les établissements du SEA.

Conditions de candidature.

Être cadre du SEA, responsable de la mise en œuvre des moyens et des procédures relatifs à la lutte contre l'incendie dans son organisme.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/01. + CT1.	4 septembre 2012.	6 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

Les autres stages prévus sur le cycle scolaire 2012/2013 feront l'objet d'un additif.

ANNEXE XII.  
**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

LIBELLÉ LONG.	Protection de l'environnement.
LIBELLÉ COURT.	SEAENVIR.

DURÉE.	Quatre jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/> des établissements
EFFECTIF PAR SESSION.	40.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Sensibiliser les cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux responsabilités générales et particulières du chef d'établissement dans le cadre de la lutte contre la pollution ;</li> <li>- aux réglementations liées aux activités pétrolières industrielles et humaines d'un établissement ;</li> <li>- aux mesures de prévention (dans la construction des ouvrages, dans les activités d'exploitation pétrolières ou industrielles, etc.) ;</li> <li>- aux processus de décontamination et la réhabilitation d'un site, au règlement du contentieux.</li> </ul> <p>Préparer les cadres à intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la lutte contre la pollution des sols et des cours d'eau avec mise en œuvre des moyens propres à l'établissement ou avec le concours d'intervenants extérieurs.</li> </ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Stage ouvert en priorité aux cadres du SEA (chefs d'établissements et adjoints, chefs d'équipe prenant la permanence, chargés de protection de l'environnement).</p> <p>Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>Pas de commentaires.</p>
--

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Oui dans la limite des places non occupées par le SEA.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 13/01.	8 avril 2013 à 13 h 15.	12 avril 2013 à 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XIII.  
**ÉPURATION - FILTRATION.**

LIBELLÉ LONG.	Épuration-filtration.
LIBELLÉ COURT.	SEAEPUFIL.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Effectif limité à la capacité d'accueil de la salle cinéma (effectif minimum : 10).

Objectif de la formation.

Compléter les connaissances sur les techniques d'épuration, de filtration des carburéacteurs et informer sur les évolutions et les études en cours dans ce domaine.

Conditions de candidature.

Répondre à une des conditions suivantes :

- être militaire appartenant au service des essences des armées et affecté dans un dépôt essences air, un dépôt essences air à vocation interarmées, un dépôt essences aéronaval ou un dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre ;
- être affecté dans les directions (directions régionales interarmées du SEA, direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées, laboratoire du SEA et avoir à traiter de ces problèmes) ;
- avoir besoin d'une remise à niveau dans le domaine de façon à pouvoir travailler sur dépôt essences air (DEA), dépôt essences air à vocation interarmées (DEA VIA), dépôt essences aéronaval (DEAN) et dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre (DEALAT).

Commentaires.

Stage ouvert en priorité aux cadres du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine des techniques d'épuration et de filtration.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Oui dans la limite des places non occupées par le SEA.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 18/01 + réf stage élèves.	6 mai 2013.	7 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XIV.  
ÉCHANTILLONNAGE.

LIBELLÉ LONG.	Échantillonnage.
LIBELLÉ COURT.	SEAECHAN.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	12.

Objectif de la formation.

Former les personnels chargés de l'exploitation des établissements aux opérations de base du contrôle de qualité.

Conditions de candidature.

Répondre à une des conditions suivantes :

- être ouvrier d'exploitation en centre de ravitaillement des essences (CRE), DEA, DEA VIA, DEAN, DEALAT et dépôt essences marine (DEMA) ;
- être engagé volontaire du SEA chargé d'opérations d'exploitation en établissement.

Cette formation peut être étendue aux cadres qui n'ont pas pu en bénéficier dans leur formation initiale et exerçant des responsabilités dans ce domaine.

Commentaires.

Stage ouvert aux cadres du SEA.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/01.	27 novembre 2012. à 13 h 30.	29 novembre 2012 à 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 11/02.	11 juin 2013 à 13 h 30.	13 juin 2013 à 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XV.  
**MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.**

LIBELLÉ LONG.	Maintenance des matériels pétroliers.
LIBELLÉ COURT.	SEAMMP.

DURÉE.	1re partie maintenance automobile : 300 heures GRETA + 1 semaine BPIA. 2e partie maintenance pétrolière : 11 semaines.
LIEU.	1re partie : GRETA Chalon-sur-Saône, base pétrolière interarmées Chalon-sur-Saône (71). 2e partie : base pétrolière interarmées Chalon-sur-Saône (71), centre de soutien logistique du service des essences des armées (CSLSEA) Montereau (77) et ateliers NTI2 du SEA.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	Maintenance 1re partie : 8/Maintenance 2e partie : 8 [si 2 possèdent le bras mobile hydraulique (BMH)].

Objectif de la formation.
Former des personnels capables de tenir des postes dans le domaine de la maintenance pétrolière et pouvant intervenir sur tous les matériels projetés tant sur la partie châssis-moteur que sur la partie pétrolière.

Conditions de candidature.
Stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils affectés ou faisant l'objet d'une affectation à un poste de maintenance en atelier niveau technique d'intervention (NTI2) ou niveau technique d'intervention (NTI3).

Commentaires.
Pour la maintenance 2e partie, deux candidats sur les 8 devront être détenteurs de la formation bras mobile hydraulique (BMH).

SANCTION.	Attestation de stage. Les stagiaires ont la possibilité de passer, à titre personnel, le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de maintenance véhicule automobile.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
Maintenance automobile :				
MF 15/10.	17 septembre 2012.	30 novembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Interruption de stage du 27 octobre 2012 au 11 novembre 2012.
Maintenance pétrolière :				
MF 15/01.	10 septembre 2012.	30 novembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Interruption de stage du 27 octobre 2012 au 4 novembre 2012.
MF 15/02.	21 janvier	12 avril	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Interruption de stage du 23 février

	2013.	2013.		2013 au 3 mars 2013.
--	-------	-------	--	----------------------

**ANNEXE XVI.  
ÉVACUATION DE PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES DÉGAZÉES.**

LIBELLÉ LONG.	Évacuation de personnels travaillant à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.
LIBELLÉ COURT.	SEAEVACIT.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	10 (effectif minimum : 8).

Objectif de la formation.

Former le personnel pour qu'il soit capable de mettre en application les mesures de sécurité réglementaires pour l'intervention à l'intérieur de capacités mobiles dégazées, porter secours à un équipier en difficulté et l'extraire de la capacité.

Conditions de candidature :

- être personnel des ateliers pétroliers participant à l'intervention à l'intérieur des capacités ;
- être contrôleur ADR.

Commentaires.

Formation effectuée en application des directives de la circulaire n° 10620/DEF/DCSEA/EG/CT/HSCT du 14 avril 1997 (1) concernant l'intervention et l'évacuation de personnels à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 16/01.	25 septembre 2012.	26 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 16/02.	23 octobre 2012.	24 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 16/03.	28 mai 2013.	29 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEADCSEA.	

(1) n.i. BO.



**ANNEXE XVII.  
URGENCE CARBURANT.**

LIBELLÉ LONG.	Avitaillement URgence CARburant.
LIBELLÉ COURT.	SEAURCAR.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> Mariniers SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

Objectif de la formation :
- sensibiliser le personnel à l'épuration des carburants aéronautiques ;
- former les officiers mariniers, sous-officiers et militaires du rang à la mise en œuvre des camions citernes avitailleurs ainsi qu'à la rédaction des documents comptables en vigueur au SEA.

Conditions de candidature :
- être officier marinier, sous-officier, militaire du rang ;
- être titulaire du brevet militaire de conduite super poids lourd (SPL) ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

Commentaires :
- 1re partie : formation théorique à la base pétrolière interarmées ;
- 2e partie : formation pratique dans les dépôts essences de rattachement.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluation des connaissances.
STAGE INTERARMÉES	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 56/01.	17 décembre 2012.	18 décembre 2012.	CSFA/EMM.	
MF 56/02.	2 avril 2013.	3 avril 2013.	CSFA/EMM.	

**ANNEXE XVIII.  
AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.**

LIBELLÉ LONG.	Avitaillement hélicoptères.
LIBELLÉ COURT.	SEAAVIHELICO.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> Mariniers SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

Objectif de la formation :

- sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aviation ;
- former des gendarmes des sections aériennes, officiers mariniers, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils à la mise en œuvre des camions-citernes avitailleurs.

Conditions de candidature :

- être gendarme des sections aériennes, officier marinier, sous-officier, militaire du rang ou personnel civil ;
- être détenteur du brevet militaire de conduite poids lourd (PL) ou SPL ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

Commentaires.

Pour les gendarmes, ce stage est précédé d'une formation au transport des marchandises dangereuses.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 14/01.	19 novembre 2012.	20 novembre 2012.	DGGN/CSFA/EMM/DRH-AT.	
MF 14/02.	18 février 2013.	19 février 2013.	DGGN/CSFA/EMM/DRH-AT.	

**ANNEXE XIX.**  
**FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES**  
**PAR VOIE ROUTIÈRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEAADR82.

DURÉE.	Voir commentaires.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

Objectif de la formation :

- sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses ;
- dispenser aux conducteurs les notions de base permettant :
  - de minimiser les possibilités d'incident et le cas échéant, d'en limiter les effets ;
  - d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité ;

pour les transports considérés.

Conditions d'admission.

Être titulaire du permis VL.

Commentaires :

Stages de formation initiale :

- stage de formation de base : ce stage se déroule sur trois jours ;
- stage de spécialisation classe 1 : ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base ;
- stage de spécialisation produits pétroliers : ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base.

Tout stagiaire ayant échoué au test de la formation de base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.

SANCTION.	CERTIFICAT DE FORMATION.
	Examen pour la formation de base.
NOTATION.	Examen pour la formation de spécialité produits pétroliers.
	Examen pour la formation de spécialisation classe 1.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 20/01.	10 septembre 2012.	14 septembre 2012.	DRH-AT.	
MF 20/02.	10 septembre 2012.	14 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/03.	17 septembre 2012.	21 septembre 2012.	CSFA.	
MF 20/04.	24 septembre 2012.	28 septembre 2012.	DRH-AT.	
MF 20/05.	1er octobre 2012.	5 octobre 2012.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 01.	1er octobre 2012.	5 octobre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 02.	1er octobre 2012.	5 octobre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/06.	8 octobre 2012.	12 octobre 2012.	CSFA.	
MF 20 EVSEA 03.	15 octobre 2012.	19 octobre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 04.	15 octobre 2012.	19 octobre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/07.	22 octobre 2012.	26 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 EVSEA 05.	5 novembre 2012.	9 novembre 2012.	BPIA/CI.	
MF 20/08.	12 novembre 2012.	16 novembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/09.	19 novembre 2012.	23 novembre 2012.	DRH-AT.	
MF 20/10.	10 décembre 2012.	14 décembre 2012.	CSFA.	
MF 20 EVSEA 06.	17 décembre 2012.	21 décembre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 07.	17 décembre 2012.	21 décembre 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/11.	7 janvier 2013.	11 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 20/12.	14 janvier 2013.	18 janvier 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/13.	21 janvier 2013.	25 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 20/14.	21 janvier 2013.	25 janvier 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF BETE.	28 janvier 2013.	1 février 2013.	BPIA/CFS.	
MF 20/15.	4 février 2013.	8 février 2013.	DRH-AT.	
MF 20/16.	11 février 2013.	15 février 2013.	CSFA.	
MF 20/17.	11 février 2013.	15 février 2013.	DGGN.	
MF 20/18.	11 février 2013.	15 février 2013.	EMM.	
MF 20/19.	4 mars 2013.	08 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 20/20.	11 mars 2013.	15 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 20/21.	11 mars 2013.	15 mars 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 EVSEA 08.	18 mars 2013.	22 mars 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 09.	18 mars 2013.	22 mars 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20/22.	25 mars 2013.	29 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 20/23.	8 avril 2013.	12 avril 2013.	DRH-AT.	
MF 20/24.	8 avril 2013.	12 avril 2013.	CSFA.	
MF 20/25.	22 avril 2013.	26 avril 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 EVSEA 10.	13 mai 2013.	17 mai 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 11.	13 mai 2013.	17 mai 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20/26.	27 mai 2013.	31 mai 2013.	DRH-AT.	
MF 20/27.	27 mai 2013.	31 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/28.	3 juin 2013.	7 juin 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/29.	3 juin 2013.	7 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 20/30.	10 juin 2013.	14 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 20/31.	17 juin 2013.	21 juin 2013.	CSFA.	
MF 20/32.	24 juin 2013.	28 juin 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

MF 20/33.	1er juillet 2013.	5 juillet 2013.	DRH-AT.	
MF 20/34.	9 septembre 2013.	13 septembre 2013.	DRH-AT.	
MF 20/35.	9 septembre 2013.	13 septembre 2013.	CSFA.	
MF 20/36.	16 septembre 2013.	20 septembre 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/37.	30 septembre 2013.	4 octobre 2013.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 12.	7 octobre 2013.	11 octobre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 13.	7 octobre 2013.	11 octobre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 14.	14 octobre 2013.	18 octobre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 15.	14 octobre 2013.	18 octobre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20/38.	21 octobre 2013.	25 octobre 2013.	CSFA.	
MF 20/39.	21 octobre 2013.	25 octobre 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 EVSEA 16.	4 novembre 2013.	8 novembre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 17.	4 novembre 2013.	8 novembre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20/40.	18 novembre 2013.	22 novembre 2013.	CSFA.	
MF 20/41.	18 novembre 2013.	22 novembre 2013.	DRH-AT.	
MF 20/42.	25 novembre 2013.	29 novembre 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 EVSEA 18.	2 décembre 2013.	6 décembre 2013.	BPIA/CIE.	
MF 20/43.	2 décembre 2013.	6 décembre 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/44.	9 décembre 2013.	13 décembre 2013.	DRH-AT.	

Stage ADR base + classe 1 + produits pétroliers : MF 21

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 21/01.	1er octobre 2012.	9 octobre 2012.	DRH-AT.	
MF 21/02.	14 janvier 2013.	22 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 21/03.	4 février 2013.	12 février 2013.	DRH-AT.	
MF 21/04.	18 mars 2013.	26 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 21/05.	10 juin 2013.	18 juin 2013.	DRH-AT.	

Stage ADR Base + Classe 1 : MF 22

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 22/01.	10 septembre 2012.	14 septembre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/02.	17 septembre 2012.	21 septembre 2012.	SIMU.	
MF 22/03.	24 septembre 2012.	28 septembre 2012.	CSFA.	
MF 22/04.	24 septembre 2012.	28 septembre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/05.	1er octobre 2012.	5 octobre 2012.	DRH-AT.	

MF 22/06.	8 octobre 2012.	12 octobre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/07.	8 octobre 2012.	12 octobre 2012.	CSFA.	
MF 22/08.	15 octobre 2012.	19 octobre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/09.	22 octobre 2012.	26 octobre 2012.	CSFA.	
MF 22/10.	22 octobre 2012.	26 octobre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/11.	5 novembre 2012.	9 novembre 2012.	EMM.	
MF 22/12.	12 novembre 2012.	16 novembre 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB
MF 22/13.	12 novembre 2012.	16 novembre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/14.	19 novembre 2012.	23 novembre 2012.	CSFA.	
MF 22/15.	26 novembre 2012.	30 novembre 2012.	DGGN.	
MF 22/16.	10 décembre 2012.	14 décembre 2012.	SIMU.	
MF 22/17.	10 décembre 2012.	14 décembre 2012.	DRH-AT.	
MF 22/18.	7 janvier 2013.	11 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/19.	7 janvier 2013.	11 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/20.	7 janvier 2013.	11 janvier 2013.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB
MF 22/21.	14 janvier 2013.	18 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/22.	14 janvier 2013.	18 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/23.	21 janvier 2013.	25 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/24.	21 janvier 2013.	25 janvier 2013.	DRH-AT.	
MF 22/25.	28 janvier 2013.	1er février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/26.	28 janvier 2013.	1er février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/27.	28 janvier 2013.	1er février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/28.	4 février 2013.	8 février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/29.	4 février 2013.	8 février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/30.	4 février 2013.	8 février 2013.	SIMU.	
MF 22/31.	11 février 2013.	15 février 2013.	DRH-AT.	
MF 22/32.	4 mars 2013.	8 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/33.	4 mars 2013.	8 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/34.	4 mars 2013.	8 mars 2013.	CSFA.	
MF 22/35.	11 mars 2013.	15 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/36.	11 mars 2013.	15 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/37.	11 mars 2013.	15 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/38.	18 mars 2013.	22 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/39.	18 mars 2013.	22 mars 2013.	CSFA.	
MF 22/40.	25 mars 2013.	29 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/41.	25 mars 2013.	29 mars 2013.	DRH-AT.	
MF 22/42.	8 avril 2013.	12 avril 2013.	DRH-AT.	
MF 22/43.	8 avril 2013.	12 avril 2013.	DRH-AT.	
MF 22/44.	8 avril 2013.	12 avril 2013.	SIMU.	
MF 22/45.	22 avril 2013.	26 avril 2013.	DRH-AT.	

MF 22/46.	22 avril 2013	26 avril 2013.	DRH-AT.	
MF 22/47.	22 avril 2013.	26 avril 2013.	DRH-AT.	
MF 22/48.	13 mai 2013.	17 mai 2013.	DRH-AT.	
MF 22/49.	13 mai 2013.	17 mai 2013	.DRH-AT.	
MF 22/50.	13 mai 2013.	17 mai 2013.	DRH-AT.	
MF 22/51.	27 mai 2013.	31 mai 2013.	DRH-AT.	
MF 22/52.	27 mai 2013.	31 mai 2013.	DRH-AT.	
MF 22/53.	3 juin 2013.	7 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/54.	3 juin 2013.	7 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/55.	3 juin 2013.	7 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/56.	10 juin 2013.	14 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/57.	10 juin 2013.	14 juin 2013.	SIMU.	
MF 22/58.	17 juin 2013.	21 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/59.	17 juin 2013.	21 juin 2013.	DRH-AT.	
MF 22/60.	24 juin 2013.	28 juin 2013.	CSFA.	
MF 22/61.	24 juin 2013.	28 juin 2013.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/62.	24 juin 2013.	28 juin 2013.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/63.	1er juillet 2013.	5 juillet 2013.	DRH-AT.	
MF 22/64.	1er juillet 2013.	5 juillet 2013.	DRH-AT.	
MF 22/65.	8 juillet 2013.	12 juillet 2013.	DRH-AT.	
MF 22/66.	8 juillet 2013.	12 juillet 2013.	DRH-AT	

Stage ADR produits pétroliers : MF 23

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 23/01	3 décembre 2012	4 décembre 2012	DRH-AT	
MF 23/02	2 avril 2013	3 avril 2013	DRH-AT	

Stage ADR base : MF 25

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 25/01	19 novembre 2012	21 novembre 2012	DRH-AT	
MF 25/02	2 avril 2013	4 avril 2013	DRH-AT	

Stage ADR classe 1 : MF 26

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 26/01	2 avril 2013	3 avril 2013	DRH-AT	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.



## ANNEXE XX.

## RECYCLAGE BASE PRODUITS PÉTROLIERS DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

LIBELLÉ LONG.	Recyclage base produits pétroliers des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEARBPP.

DURÉE.	3 jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses.</p> <p>Dispenser aux conducteurs les notions de base permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de minimiser les possibilités d'incidents et le cas échéant, d'en limiter les effets ;</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité pour les transports considérés.</li> </ul>
--

<p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire d'un certificat ADR en cours de validité dans la cinquième année (soit 4 ans + 1 jour à la date de délivrance) ;</li> <li>- être titulaire du permis VL.</li> </ul>
---

<p>Commentaires.</p> <p>Le stage de recyclage est ouvert aux candidats titulaires d'un certificat en cours de validité (produits pétroliers ou citerne). Les certificats seront contrôlés avant le début du stage. Tout candidat ne pouvant présenter son certificat ADR, ou présentant un certificat ne correspondant pas aux conditions précitées se verra refuser l'accès à la formation.</p> <p>Le recyclage base se déroule sur deux jours sanctionné par un test.</p> <p>Le recyclage produits pétroliers se déroule sur une journée sanctionné par un test.</p> <p>Tout stagiaire ayant échoué au test de recyclage base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.</p>
---

SANCTION.	Certificat de formation ADR.
NOTATION.	Examen pour la formation recyclage de base.
	Examen pour la formation recyclage produits pétroliers.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 20/51.	5 mars 2013.	7 mars 2013.	Selon définition réalisée par le conseil d'experts.	

MF 20/52.	21 mai 2013.	23 mai 2013.	
MF 20/53.	11 juin 2013.	13 juin 2013.	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANNEXE XXI.  
**RECYCLAGE BASE CLASSE 1 DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.**

LIBELLÉ LONG.	Recyclage base classe 1 des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEARBC11.

DURÉE.	3 jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses.</p> <p>Dispenser aux conducteurs les notions de base permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de minimiser les possibilités d'incidents et le cas échéant, d'en limiter les effets ;</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité pour les transports considérés.</li> </ul>
--

<p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire d'un certificat ADR en cours de validité dans la cinquième année (soit 4 ans + 1 jour à la date de délivrance) ;</li> <li>- être titulaire du permis VL.</li> </ul>
---

<p>Commentaires.</p> <p>Le stage de recyclage est ouvert aux candidats titulaires d'un certificat en cours de validité (classe 1). Les certificats seront contrôlés avant le début du stage. Tout candidat ne pouvant présenter son certificat ADR, ou présentant un certificat ne correspondant pas aux conditions précitées se verra refuser l'accès à la formation.</p> <p>Le recyclage base se déroule sur deux jours sanctionné par un test.</p> <p>Le recyclage classe 1 se déroule sur une journée sanctionné par un test.</p> <p>Tout stagiaire ayant échoué au test de recyclage base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.</p>
--

SANCTION.	Certificat de formation ADR.
NOTATION.	Examen pour la formation recyclage de base.
	Examen pour la formation recyclage classe 1.
STAGES INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 22/51.	26 mars 2013.	28 mars 2013.		

MF 22/52.	21 mai 2013.	24 mai 2013.	
MF 22/53.	2 juillet 2013.	4 juillet 2013.	
MF 22/54.	9 juillet 2013.	11 juillet 2013.	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANNEXE XXII.  
**FORMATION CHEF D'ÉTABLISSEMENT INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation chef d'établissement intervenant dans le transport des marchandises dangereuses (1.3 de l'ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEACEtbADR1.3.

DURÉE.	1,5 jour.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	10.

Objectif de la formation :
- bien connaître les prescriptions générales de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses ;
- dispenser une formation spécifique adaptée aux fonctions et responsabilités d'employeur.

Conditions d'admission.
Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités d'encadrement dans le transport des marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports (expéditeur, chargeur, remplisseur, déchargeur).

Commentaires.
Stage ouvert aux chefs d'établissements, adjoints et cadres civils répondant de manière stricte aux conditions précitées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 26/01.	6 novembre 2012 à 13 h 00.	7 novembre 2012 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 26/02.	11 décembre 2012 à 13 h 00.	12 décembre 2012 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Lieu de formation : Brest.
MF 26/03+réf OCTA.	17 janvier 2013 à 13 h 00.	18 janvier 2013 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Dont 2 places ouvertes SEA.
MF 26/04.	21 mai 2013 à 13 h 00.	22 mai 2013 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

**ANNEXE XXIII.**  
**RECYCLAGE CHEF D'ÉTABLISSEMENT INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.**

LIBELLÉ LONG.	Recyclage chef d'établissement intervenant dans le transport des marchandises dangereuses (1.3 de l'ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEARCEtbADR1.3.

DURÉE.	½ journée.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	10.

Objectif de la formation.

Formation périodique de recyclage afin de tenir compte des changements intervenus dans la réglementation.

Bien connaître les prescriptions générales de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses.

Conditions d'admission.

Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités d'encadrement dans le transport des marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports (expéditeur, chargeur, remplisseur, déchargeur).

Commentaires.

Stage ouvert aux chefs d'établissement, adjoints et cadres civils répondant de manière stricte aux conditions précitées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 24/51.			BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANNEXE XXIV.  
**FORMATION DES INTERVENANTS DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation des intervenants dans le transport des marchandises dangereuses (1.3 de l'ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEAADR1.3.

DURÉE.	1,5 jour.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	12.

Objectif de la formation :

- sensibiliser les intervenants aux risques présentés par le transport de marchandises dangereuses ;
- dispenser une formation spécifique adaptée aux fonctions et responsabilités du personnel.

Conditions d'admission.

Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités dans le transport des marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports (expéditeur, chargeur, remplisseur, déchargeur).

Commentaires.

Stage ouvert aux militaires du rang du grade de brigadier-chef et aux personnels civils répondant de manière stricte aux conditions précitées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 27/01.	23 octobre 2012 à 13 h 00.	24 octobre 2012 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA	Lieu de formation : Brest.
MF 27/02.	27 novembre 2012 à 13 h 00.	28 novembre 2012 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 27/03.	2 avril 2013 à 13 h 00.	3 avril 2013 à 17 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.





ANNEXE XXV.  
**RECYCLAGE DES INTERVENANTS DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES.**

LIBELLÉ LONG.	Recyclage des intervenants dans le transport des marchandises dangereuses (1.3 de l'ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEARADR1.3.

DURÉE.	½ journée.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	12.

Objectif de la formation.

Formation périodique de recyclage pour tenir compte des changements intervenus dans la réglementation :

- sensibiliser les intervenants aux risques présentés par le transport de marchandises dangereuses ;
- dispenser une formation spécifique adaptée aux fonctions et responsabilités du personnel.

Conditions d'admission.

Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités dans le transport des marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports (expéditeur, chargeur, remplisseur, déchargeur).

Commentaires.

Stage ouvert aux militaires du rang du grade de brigadier-chef et aux personnels civils répondant de manière stricte aux conditions précitées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant.
STAGE INTERARMÉS.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 27/51.			BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuse par route.

**ANNEXE XXVI.**  
**UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI**  
**KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG.	Utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.
LIBELLÉ COURT.	SEABMH.

DURÉE.	Cinq jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6 (effectif minimum : 3).

Objectif de la formation.

Former des personnels du SEA aptes à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

Conditions de candidature :

- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA se servant ou ayant vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI (mutations, opérations extérieures) ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires.

Formation destinée à l'utilisation en sécurité du bras mobile hydraulique sur camion RVI KÉRAX 370 DCI.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/01.	10 septembre 2012.	14 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/02.	17 septembre 2012.	21 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/03.	1er octobre 2012.	5 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/04.	8 octobre 2012.	12 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/05.	22 octobre 2012.	26 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/06.	17 décembre 2012.	21 décembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/07.	7 janvier 2013.	11 janvier 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/08.	4 février 2013.	8 février 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/09.	11 février 2013.	15 février 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/10.	4 mars 2013.	8 mars 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/11.	17 juin 2013.	21 juin 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/12.	1er juillet 2013.	5 juillet 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XXVII.  
**RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES  
 HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG.	Renouvellement à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.
LIBELLÉ COURT.	SEARBMH.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6 (effectif minimum : 3).

Objectif de la formation.

Contrôle de connaissances sur l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI.

Conditions de candidature :

- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA se servant ou ayant vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI (mutations, opérations extérieures) ;
- être titulaire de la formation « utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI » ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires.

Ce n'est pas une formation, mais une évaluation.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/51.	30 août 2012.	31 août 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/52.	3 décembre 2012.	4 décembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/53.	2 avril 2013.	3 avril 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/54.	4 avril 2013.	5 avril 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/55.	2 mai 2013.	3 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/56.	6 mai 2013.	7 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

## ANNEXE XXVIII.

**FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À UTILISER ET À METTRE EN ŒUVRE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.**

LIBELLÉ LONG.	Formation de formateurs à l'utilisation et à la mise en œuvre de la partie pétrolière du véhicule SCANIA.
LIBELLÉ COURT.	SEASCANIA.

DURÉE.	Trois jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou corps de troupe concernés.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6 (effectif minimum : 3).

Objectif de la formation :
- devenir formateur de sous-officiers responsables d'une section dotée de véhicules SCANIA ;
- devenir formateur de personnels aptes à utiliser et connaître la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.

Conditions de candidature :
- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de formateur de servant citernier véhicules type SCANIA ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite PL et l'attestation ADR en cours de validité.

Commentaires.
Formation technique d'utilisation et connaissances de la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 32/01.	20 novembre 2012.	22 novembre 2012.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	
MF 32/02.	26 mars 2013.	28 mars 2013.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	
MF 32/03.	9 avril 2013.	11 avril 2013.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	
MF 32/04.	2 juillet 2013.	4 juillet 2013.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	

**ANNEXE XXIX.**  
**FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT**  
**TÉLESCOPIQUE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation à l'utilisation en sécurité des chariots élévateurs à mât télescopique.
LIBELLÉ COURT.	SEASAMB.

DURÉE.	Cinq jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6 (effectif minimum : 3).

Objectif de la formation.
Formation destinée à maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des chariots à mât télescopique.

Conditions de candidature :
- stage ouvert aux sous-officiers, aux militaires du rang et personnels civils se servant ou ayant vocation à se servir du chariot élévateur à mât télescopique (mutations, opérations extérieures) ;
- détenir un certificat médical spécifique à l'utilisation de l'engin ;
- détenir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires.
Pas de commentaires.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Un test théorique et un test pratique. Toute note inférieure à 14 est éliminatoire.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 35/51.	3 septembre 2012.	7 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/52.	24 septembre 2012.	28 septembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/53.	15 octobre 2012.	19 octobre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/54.	26 novembre 2012.	30 novembre 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/55.	28 janvier 2013.	1er février 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/56.	18 février 2013.	22 février 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/57.	22 avril 2013.	26 avril 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/58.	13 mai 2013.	17 mai 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/59.	24 juin 2013.	28 juin 2013.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

## ANNEXE XXX.

**FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À METTRE EN ŒUVRE ET À UTILISER LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation de formateurs à la mise en œuvre et à l'utilisation de la station service de campagne déplaçable de l'armée de terre.
LIBELLÉ COURT.	SEASSC.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	10 (effectif minimum : 5).

Objectif de la formation :
- devenir formateur de sous-officiers responsables d'un peloton de ravitaillement en carburant doté d'une station service de campagne déplaçable ;
- devenir formateur de personnels aptes à mettre en œuvre et à utiliser la station service de campagne déplaçable.

Conditions de candidature.
Stage ouvert aux sous-officiers ayant vocation à tenir un poste de responsable de soute à carburant et aux militaires du rang ayant vocation à tenir un poste de soutier corps de troupe en OPEX.

Commentaires.
Formation technique de mise en œuvre et d'utilisation de la station service de campagne déplaçable.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 55/01.	11 décembre 2012.	12 décembre 2012.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	
MF 55/02.	22 mai 2013.	23 mai 2013.	BPIA/DELPIA/DRH-AT.	

ANNEXE XXXI.  
**FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation chef et adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.
LIBELLÉ COURT.	SEASPE.

DURÉE.	2 semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	25.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Préparer les chefs de cellule et leurs adjoints à assurer le management global de la fonction pétrolière au niveau d'une base de défense.</p> <p>À l'issue de cette formation, ils seront en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de connaître et comprendre le cadre réglementaire ;</li> <li>- d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ;</li> <li>- d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ;</li> <li>- d'assurer les opérations de paiement et facturation ;</li> <li>- de maintenir en condition les installations.</li> </ul>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Exercer ou être désigné pour exercer la fonction de chef ou d'adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>Pas de commentaires.</p>
--

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Test final.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/SPE2.	8 octobre 2012.	19 octobre 2012.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 13/SPE1.	4 mars 2013.	15 mars 2013.	COMIAS/CPCS/SSP.	



**ANNEXE XXXII.  
RESPONSABLE D'INSTALLATION PÉTROLIÈRE ÉLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Responsable d'installation pétrolière élémentaire.
LIBELLÉ COURT.	SEARIPE.

DURÉE.	1 semaine.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71)
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	25.

Objectifs de la formation.

Cette formation a pour objectif de préparer ces responsables à assurer le fonctionnement optimal d'une installation de stockage et de distribution de carburant dans les domaines de la comptabilité, de la sécurité, de la qualité produit et de l'infrastructure.

En fin de formation, ils devront être en mesure :

- d'appréhender le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent ;
- d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ;
- d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ;
- d'assurer les opérations de paiement et facturation ;
- de maintenir en condition les installations.

Conditions de candidature.

Exercer les fonctions de responsable d'installation pétrolière élémentaire ou de suppléant désigné pour occuper cette fonction.

Ne sont pas concernés par cette formation les responsables d'installation ou suppléants qui :

- occupent également la fonction de chef ou adjoint de cellule SPE, qui doivent impérativement effectuer le stage « chef ou adjoint de cellule SPE » ;
- ont suivi un « stage soutier » depuis moins de 3 ans anciennement dispensé par les directions régionales interarmées du SEA.

Commentaires.

Pas de commentaires.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Stage ouvert aux personnels des groupements de soutien des bases de défense.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/RIPE4.			COMIAS/CPCS/SSP.	

	12 novembre 2012.	16 novembre 2012.		
MF 13/RIPE1.	14 janvier 2013.	18 janvier 2013.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 13/RIPE2.	22 avril 2013.	26 avril 2013.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 13/RIPE3.	17 juin 2013.	21 juin 2013.	COMIAS/CPCS/SSP.	

**ANNEXE XXXIII.  
FORMATION INITIALE DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation initiale des contrôleurs en raffinerie.
LIBELLÉ COURT.	SEACTRLRAF.

DURÉE.	1,5 jour.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	

Objectif de la formation.

Apporter les connaissances techniques et réglementaires aux futurs contrôleurs en raffinerie afin de leur permettre d'assurer une gestion quantitative et qualitative des produits délivrés et stockés.

Conditions de candidature.

Exercer ou être désigné pour exercer la fonction de contrôleur en raffinerie du service des essences des armées.

Commentaires.

Formation conjointe avec le LSEA.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERMARÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 13/CTRLRAF1.	14 janvier 2013 à 13 h 15.	15 janvier 2013.	DELPIA.	

ANNEXE XXXIV.  
**RECYCLAGE FORMATION DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.**

LIBELLÉE LONG.	Recyclage formation des contrôleurs en raffinerie.
LIBELLÉ COURT.	SEARCTRLRAF.

DURÉE.	1 jour.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	

Objectif de la formation.

Contrôle des connaissances sur la gestion quantitative et qualitative des produits délivrés et stockés.

Conditions de candidature :

- exercer ou être désigné pour exercer la fonction de contrôleur en raffinerie du service des essences des armées ;
- être titulaire de la formation initiale.

Commentaires.

Formation conjointe avec le LSEA.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉ DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
			DELPIA.	

ANNEXE XXXV.  
**STAGE AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE.**

LIBELLÉ LONG.	Stage avitaillement hélicoptère pour la sécurité civile.
LIBELLÉ COURT.	SEAAVITSC.

DURÉE.	3 jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	12 maximum (effectif minimum : 6).

Objectif de la formation.

Sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aéronautique, former les personnels de la sécurité civile à l'avitaillement des hélicoptères à partir des hélistations.

Conditions de candidature.

Faire partie des personnels des bases opérationnelles de la sécurité civile, permanente ou saisonnière, et du site de Nîmes-Garons.

Commentaires.

Formation réalisée à la demande.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluation des connaissances.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
			GHSC.	

ANNEXE XXXVI.  
**STAGE AVITAILLEMENT DU SYSTÈME DE DRONE TACTIQUE INTÉrimAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Stage avitaillement du système de drone tactique intérimaire.
LIBELLÉ COURT.	SEAAVITSDTI.

DURÉE.	1,5 jours.
LIEU.	61 RA Chaumont (52).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	10 maximum (effectif minimum : 6).

Objectif de la formation.

Sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aéronautique, former les personnels des unités détentrices du système de drone tactique intérimaire à l'avitaillement.

Conditions de candidature.

Faire partie d'une unité détentrice du système de drone tactique intérimaire.

Commentaires.

Formation réalisée à la demande.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Sans objet.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
			61 RA.	

ANNEXE XXXVII.  
**FORMATION AU DÉCHARGEMENT DE PÉTROLIER DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DU  
 SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation au déchargement de pétrolier.
LIBELLÉ COURT.	SEAFPOL.STS.

DURÉE.	2 semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), dépôt essences marine (DEMa), Toulon (83).
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	0/3/6/9.

Objectif de la formation.

La formation au déchargement pétrolier est la première formation de spécialisation au soutien de la marine embarquée. Les stagiaires devront acquérir les connaissances du milieu dans lequel évoluent les marins et les savoir-faire liés aux opérations de déchargement de pétroliers.

Conditions de candidature.

Être titulaire au minimum d'une FS1-LE pour les militaires du rang et d'une formation pétrolière de cadre (CT1 ou BETE) pour les sous-officiers.

Commentaires.

Cette formation s'adresse aux militaires selon les priorités suivantes : ceux en poste dans les unités opérationnelles, ceux prévus pour un départ OPEX dans l'année, ceux désignés pour des missions ponctuelles (alerte « Guépard » par exemple). Les autres (affectés en dépôt, à la DELPIA, à la DCSEA, au centre de soutien logistique du service des essences des armées (CLSEA), au LSEA) peuvent en bénéficier s'il reste des places non honorées.

Formation réalisée en fonction des contraintes du DEMa de Toulon.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Contrôles continu et final.
STAGE INTERARMÉES	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
			BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	